

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 mars 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Energie et Services de Seyssel au 1^{er} avril 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, Commissaires

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Energie et Services de Seyssel d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Energie et Services de Seyssel

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Energie et Services de Seyssel depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,329 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energie et Services de Seyssel, qui s'approvisionne au tarif STS de GDF Suez.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} avril 2011 correspond à une hausse de 0,329 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Energie et Services de Seyssel est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel d'Énergie et Services de Seyssel
applicables au 1^{er} avril 2011

Tarifs	&	consommation annuelle indicative	HORS TVA HORS CTA			CTA & TVA INCLUSE		
			prix par kWh en c€	Abonnement		prix par kWh en c€	Abonnement	
				mensuel en €	annuel		mensuel en €	annuel
Base	Cuisine	jusqu'à 1000 kWh	6,194	3,44	41,29	7,408	4,21	50,57
B0	Cuisine et eau chaude	de 1000 à 6000 kWh	6,194	3,44	41,29	7,408	4,21	50,57
B1	Chauffage individuel avec ou sans eau chaude et/ou cuisine	de 6000 à 30000 kWh	4,643	13,28	159,30	5,553	16,26	195,07
B2i	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies moyennes	de 30000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)	4,513	13,28	159,30	5,398	16,26	195,07
B2S	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies importantes	au delà de 150 000 à 300 000 kWh		75,65	907,83		92,64	1111,71
			4,497	Hiver		5,378		
			3,034	Été		3,629		